

**OBJET ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
 A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL**

**AUTORISATION D'ADHERER A L'ANEL
AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES LIEES A L'ADHESION**

Présentation de l'ANEL

L'Association Nationale des Elus du Littoral a été créée en 1978. Elle regroupe les élus de l'ensemble des collectivités territoriales du littoral de métropole et d'Outre-mer, communes, communautés de communes et d'agglomération, départements et régions maritimes.

L'Association a vocation à être un lieu d'échanges d'expériences entre élus, avec les partenaires publics et privés, un laboratoire d'idées, une force de propositions. Elle a pour objectif de représenter les élus et d'être l'interlocuteur qualifié auprès des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral.

Elle est représentée pour chaque façade maritime par des élus, membres du Conseil d'administration.

Intérêt de rejoindre l'ANEL

De par sa nature et sa vocation l'association est amenée à porter la parole des communes auprès du Gouvernement sur tous les sujets liés aux littoraux dont elle estime devoir ce saisir.

Le rapport d'activité de 2011 de l'association (joint en annexe au présent rapport) expose ainsi son action et certains résultats, sur des sujets comme :

- La mise en place du Conseil National de la Mer et des Littoraux et le poids des collectivités en son sein,
- Stratégie Nationale pour le Mer et le Littoral : partenariat avec le Ministère pour l'élaboration du projet de décret,
- Réflexion sur les problèmes de submersions marines et inondations,
- ...

A l'heure où la ville de Saint-Denis veut reconstruire sa façade littoral et retisser son lien à la mer via des projets tels que la Nouvelle Entrée Ouest, une adhésion à l'ANEL présenterait le double intérêt :

Rapport n° 13/4-54

- de pouvoir profiter de l'expérience de nombreuses autres communes quand à l'aménagement de notre littoral,
- de disposer d'un appui reconnu pour éventuellement défendre les projets de la ville auprès du gouvernement.

Le coût annuel de l'adhésion pour Saint-Denis, au vu de sa population, serait de 4.437 €.

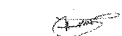
Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Saint-Denis à l'Association Nationale des Elus du Littoral pour les années 2013 et 2014,
- de m'autoriser à engager les dépenses liées à cette adhésion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13454-1A-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2013



Gilbert ANNETTE

OBJET **ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL**

**AUTORISATION D'ADHERER A L'ANEL
AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES LIEES A L'ADHESION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-54 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 9^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Autorise le Maire à conduire les formalités d'adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral pour les années 2013 et 2014,

ARTICLE 2 Autorise le Maire à engager les dépenses liées à cette adhésion.

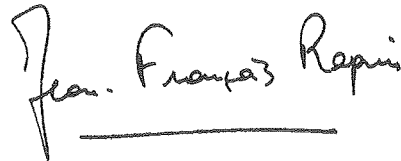
L'ANEL a donc besoin de toutes les collectivités territoriales concernées pour réaffirmer la légitimité des élus du littoral et élaborer des propositions pour construire une stratégie nationale de la mer et du littoral.

Je vous adresse les documents qui vous permettront de mieux connaître nos actions et notamment le rapport d'activités de l'année 2011 (celui de l'année 2012 ne sera validé qu'à l'Assemblée générale d'Octobre 2013).

Je serais très heureux d'accueillir votre collectivité comme nouvelle adhérente de l'ANEL, au titre des collectivités d'Outre-mer.

Je vous confirme que les prochaines Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL, qui rassemblent de nombreux élus venus des différentes façades maritimes de métropole et d'outre mer, se tiendront en Aquitaine, à ANGLET, les Mercredi 16, Jeudi 17 et Vendredi 18 Octobre 2013, sur le thème : " Quelles stratégies d'aménagement durable pour la mer et le littoral ? " ; je serais très honoré que vous soyez des nôtres pour partager nos travaux.

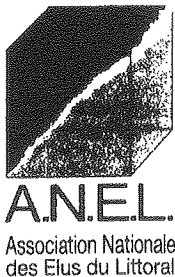
Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes meilleures salutations



Jean-François RAPIN
Maire de Merlimont
Conseiller régional du Nord Pas-de-Calais

Pièces jointes :

- rapport d'activité de l'exercice 2011 présenté lors de l'Assemblée Générale à Perros-Guirec
- **le bulletin d'adhésion pour l'année 2013**, sur lequel figure le barème des cotisations.



BULLETIN D'ADHESION
pour l'ANNEE 2013
(à retourner à l'adresse ci-dessous)

NOM et PRENOM :

QUALITE :

COMMUNE :

ou

Cté d'AGGLOMERATION :

ou

DEPARTEMENT :

ou

REGION :

ADRESSE :

Numéro d'Identification à l'INSEE :

Tél. : Fax : E-mail :

Nombre d'habitants : verse une cotisation de : € (euros),

qui sera réglée à l'ordre de l'ANEL par chèque bancaire ou par mandat administratif,

R.I.B. : B.N.P. RASPAIL PARIS - 30004 - 00375 - 000 016 725 57 clé rib 97

IBAN : FR76 3000 4003 7500 0016 7255 797 - BIC BNPAFRPPPRG -

Fait à Le.....

Signature :

Barème des cotisations :

- Communes, communautés de communes, syndicats de moins de 30 000 habitants
 - . jusqu'à 1 000 habitants, forfait : 125 €
 - . de 1 000 à 30 000 habitants, sur la base de 0,16 € par habitant,
- Communes, communautés de communes, syndicats de plus de 30 000 habitants
 - . plus de 30 000 habitants, forfait : 4 437 €
- Communautés d'agglomération forfait : 6 310 €
- Départements : sur la base de 6,30 € par 1 000 habitants,
- Régions : sur la base de : 2,50 € par 1 000 habitants.

Merci d'avance de bien vouloir compléter les renseignements demandés au verso →
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13454-2-DE 22 Boulevard de la Tour Maubourg - 75007 PARIS
Date de réception préfecture : 01/10/2013
Téléphone 01 44 11 11 70 - Télécopie 01 44 11 11 79 - e-mail : anel1@wanadoo.fr
www.anel.asso.fr ou www.leselusdulittoral.fr

COMMUNE DE :

ou

Cté d'AGGLOMERATION :

ou

DEPARTEMENT :

ou

REGION :

Nombre d'habitants (dernier recensement) :

Numéro d'identification à l'INSEE

Capacité d'accueil touristique :

Sentier littoral :

Plage (longueur totale) :

Port de Plaisance (capacité d'accueil) :
.....

Port de Pêche (capacité) :

Port de commerce :

Equipements touristiques : (golf ; casino ; parc d'attractions ; piscine ; campings...)
.....

Office du Tourisme ou Syndicat d'Initiative, numéro de téléphone :
.....

Terrains en propriété du Conservatoire du Littoral (nombre d'hectares) :
.....

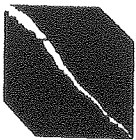
* * *

Courriel « Liaisons littorales » à adresser aux adresses « e-mail » suivantes :

-
-
-

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13454-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

* * *
*



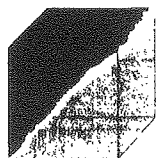
ANEL.
Association Nationale
des Etius du Littoral

Comité directeur de l'ANEL

issu de l'AG du 17 Octobre 2012

Présidents d'honneur					Président			Déléguée générale	Christine Lair
A Rufenacht					JF Rapin			Secrétariat	Michèle Berlet
Y Bonnot				Président délégué				Chargée de mission	Charlène Monnier
Vice-présidents				M Moly			JL Leonard		
Manche Merdu Nord									
D Godefroy			Atlantique	Méditerranée	Corse	Outre Mer Caraïbes		OutreMerOcean indien	Outre Mer Pacifique
Suppléant			Monique Danion	G Bernardi	PL Nicolai	E Larcher		H Ibrahim/Roukia	
Yann Capet			Suppléant	Suppléant	Suppléant	Suppléant		Suppléant	Suppléant
			Isabelle Thomas	Louis Carles	JC Orsucci	Ary Chalus		Mamindy Pajany	
					Secrétaire général				
					L Le Meur				
					Secrétaire général adj				
					Hélène Tanguy				
					Trésorier				
					P Boennec				
					Trésorier Adj				
					P Nayl				
Commissions									
Président			produits mer	Urbanisme/Risques		Environnement		Energies marines EMR	Coopérations
Vice-président			L Guedon/R Le Guen	JL Leonard		J Bignon		Christian Gaubert	G Ruiz
			P. Nayl	L Le Meur		M Nadeau		J Y Chaisemartin	Thierry Del Poso

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13454-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013



ANEL

Association Nationale
des Elus du Littoral

MER DU NORD – MANCHE

**LISTE des MEMBRES du CONSEIL D'ADMINISTRATION
A l'issue de l'ASSEMBLEE GENERALE du 17 OCTOBRE 2012**

Antoine RUFENACHT	Président d'honneur de l'ANEL, membre fondateur, ancien maire du HAVRE (76)
Jean-François RAPIN Président de l'ANEL	Maire de MERLIMONT (62), Conseiller régional du NORD PAS-DE-CALAIS (62) Vice Président de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale
Bernard FAUCON	Adjoint au Maire de Gravelines, Sivom de l'Aa Cté Urbaine de DUNKERQUE (59)
Dominique DUPILET	Président du Conseil général du PAS-DE-CALAIS (62)
Dominique GODEFROY	Adjoint au Maire de BOULOGNE-SUR-MER (62)
Jean-Pierre PONT	Maire de NEUFCHATEL-HARDELLOT (62)
Yann CAPET	Député du PAS-DE-CALAIS (62)
Patrice GELARD	Sénateur-Maire de SAINTE-ADRESSE (76)
Philippe AUGIER	Maire de DEAUVILLE (14) Président de la Communauté de Cnes Cœur Côte fleurie
Jean-François LE GRAND	Président du Conseil général de la MANCHE (50), ancien sénateur
BRETAGNE	
Yvon BONNOT	Maire de PERROS-GUIREC (22), ancien député, Président d'honneur de l'ANEL
Monique DANION	Conseillère régionale de BRETAGNE (35)
Jean-Louis TOURENNE	Président du Conseil général de l'ILLE ET VILAINE représenté par Maurice JANNIN
Nicole BAZIRE	Adjointe au Maire de SAINT-MALO (35)
Marcel Le MOAL	1 ^{er} Adjoint au Maire de CANCALE (35)
Philippe DELSOL	Conseiller général des COTES D'ARMOR (22)
Jean-Yves de CHAISEMARTIN	Maire de PAIMPOL (22)
Jacques MANGOLD	Maire de PLOUEZEC (22)
X. MARTIN-LE CHEVALIER	Maire de TREGASTEL (22)
Jean-Claude BAUDRAIS	Maire de PENESTIN (56) Vice Président de la Cté d'Agglo. Cap Atlantique
Loïc LE MEUR	Maire de PLOEMEUR (56), Conseiller général du Morbihan Vice Pdt Lorient Agglo.
Philippe LE RAY	Député du MORBIHAN (56)
ATLANTIQUE	
Philippe BOENNEC	Maire de PORNIC (44) Président de la Communauté de communes de PORNIC (44) ancien député de Loire-Atlantique
Christophe PRIOU	Maire de GUERANDE (44), Député de LOIRE-ATLANTIQUE (44)
Robert BELIOT	Maire de PORNICHE (44)
Alain GUILLON	Maire de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF (44)
Jacques OUDIN	Vice Président du Conseil Général de LA VENDEE, ancien sénateur, Pdt du Syndicat mixte d'aménagement des marais de l'île de NOIRMOUTIER (85)
Louis GUEDON	Maire des SABLES D'OLONNE (85) ancien député de la Vendée
Patrick NAYL	Maire de SAINT-GILLES CROIX DE VIE (85) Pdt Cté de Cnes Côte de Lumière
Noël FAUCHER	Maire de NOIRMOUTIER EN L'ILE (85)
Yannick MOREAU	Maire d'OLONNE (85), Député de la VENDEE,
Didier QUENTIN	Maire de ROYAN (17), Député de la CHARENTE-MARITIME
Jean-Louis LEONARD	Maire de CHATELAILLON-PLAGE (17) ancien député de la Charente -Maritime
Renaud LAGRAVE	Vice Président du Conseil régional d'AQUITAINE (33)
Christian GAUBERT	Vice Président du Conseil général de la GIRONDE, Maire de LANTON (33)
Jean-Jacques EROLES	Maire de LA TESTE DE BUCH (33)
Jean-Pierre DUFAU	Député des LANDES, ancien Maire de CAPBRETON (40)
Hervé BOUYRIE	Maire de MESSANGES (40), Vice Pdt du Conseil général des LANDES, Président du SIVU Plages et Lacs du littoral landais
Guy MONDORGE	Vice Pt du Conseil général des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES, adjoint au maire d'ANGLET (64)
Albert LARROUSSET	Maire de GUETHARY (64), Président de l'Association des élus du littoral basque

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13434-2-DE
Date de l'accusé de réception en préfecture : 01/10/2013

MEDITERRANEE**LANGUEDOC-ROUSSILLON**

Christian BOURQUIN	Président de la Région LANGUEDOC ROUSSILLON (34) représenté par Robert CRAUSTE, conseiller régional
Louis CARLES	Maire de TORREILLES (66)
Michel MOLY	Maire de COLLIOURE (66) Vice Président du Conseil général des PYRENEES ORIENTALES (66)
Thierry DEL POSO	Maire de SAINT-CYPRIEN (66)
Michel PY	Maire de LEUCATE (11)

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Mireille PEIRANO	Vice Présidente du Conseil régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (13)
Gil BERNARDI	Maire du LAVANDOU (83) Pdt du Syndicat de Communes du Littoral Varois,
Jean-Michel COUVE	Député du VAR (83)
Raphaëlle LE GUEN	1ère Adjointe au Maire de LA SEYNE SUR MER (83)
Philippe BARTHELEMY	Maire de SAINT-CYR SUR MER (83)
Sophie VERDERY	Adjointe au Maire de TOULON (83)
Lionnel LUCA	Vice Président du Conseil général, Député des ALPES MARITIMES (06)

CORSE

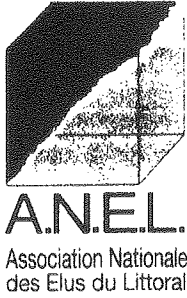
Paul GIACOBBI	Président de l'Assemblée de Collectivité Territoriale de CORSE (20)
Camille de ROCCA-SERRA	Député de la CORSE du SUD (2A)
Thomas COGGIA	Maire de COGGIA, CORSE DU SUD, Pdt du Syndicat Intercommunal Vico-Coggia
Jean-Charles ORSUCCI	Maire de BONIFACIO, CORSE DU SUD Vice Président de l'Assemblée de CORSE
Joseph CASTELLI	Président du Conseil général de la HAUTE CORSE (2B)
Anne-Marie NATALI	Maire de BORGIO HAUTE CORSE, Vice Pdte de l'Assemblée Territoriale de CORSE
Pierre Louis NICOLAÏ	Adjoint au Maire de CERVIONE, Conseiller général de HAUTE-CORSE
Maurice CHIARAMONTI	Vice Président de la COSTA VERDE SAN NICOLAO (Haute Corse) Maire de PONTICHHIO SOTTANO (Haute Corse)

OUTRE-MER

José TORIBIO	Maire du LAMENTIN, GUADELOUPE (971)
Ary CHALUS	Député de la GUADELOUPE, Maire de BAIE-MAHAULT (971)
Ralph MONPLAISIR	Maire de CASE-PILOTE, Conseiller général de la MARTINIQUE, (972) Président de l'Agence des 50 Pas géométriques de la Martinique
Eugène LARCHER	Maire des ANSES d'ARLET (Martinique) (972) Pdt de la Cé d'Agglo.de l'Espace Sud
Alfred MONTHIEUX	Maire du ROBERT, Conseiller général de la MARTINIQUE (972)
Joachim BOUQUETY	Maire de GRAND'RIVIERE, Conseiller général de la MARTINIQUE (972)
Marcellin NADEAU	Maire du PRECHEUR, Conseiller général de la MARTINIQUE (972)
Bruno MAMINDY PAJANY	Maire de SAINTE-ROSE (LA REUNION) Conseiller général de LA REUNION (974)
Hanima IBRAHIMA	Maire de CHIRONGUI, MAYOTTE (976)

PERSONNALITES Qualifiées

Hélène TANGUY	P. A. C.E.S.E., ancienne députée maire du GUILVINEC (29), membre de la NPSN
Isabelle THOMAS	Députée européenne, conseillère régionale de BRETAGNE
Jérôme BIGNON	Conseiller général de la SOMME (80) Ancien député de la Somme, Expert mer, Aires marines protégées, Outre-mer
Gérard GACHOT	Institut Français de la Mer
Gérard RUIZ	Inspecteur général honoraire de l'Equipement MEDDE



RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2011
présenté par YVON BONNOT, président de l'ANEL
lors de l'Assemblée Générale du Mercredi 17 Octobre 2012
à PERROS-GUIREC

Cher(e)s Collègues,

C'est avec émotion que je vais vous présenter cette année le rapport d'activités, sachant que ce sera le dernier me concernant puisque j'ai décidé de confier à d'autres le soin de cette association créée par Antoine RUFENACHT en 1978.

Je vois dans l'assistance des collègues de ces premières années de l'ANEL et je pense avoir poursuivi, sans trahir les objectifs de l'ANEL, l'action de ce précurseur qui avait souhaité mettre en valeur les communes du littoral et anticipé le développement économique de nos collectivités.

La volonté de protéger et de valoriser le littoral français, si convoité - en métropole comme en Outre-mer -, nous anime toujours et votre présence témoigne de nos préoccupations communes pour relever ce défi ambitieux mais que nous nous efforçons, chaque jour, de mettre en oeuvre.

Je suis très heureux d'accueillir les nombreux élus d'Outre-mer qui sont venus jusqu'à Perros-Guirec, des Antilles mais aussi de La Réunion et de Mayotte
Sachez que votre venue est un grand honneur pour moi et pour la commune que je représente
Je souhaite que vous trouviez ici autant de chaleur et d'amitié que celles que j'ai rencontrées, à plusieurs reprises, en allant avec une délégation de l'ANEL, en Martinique et en Guadeloupe.

Merci à tous les élus d'être présents, car vous venez aussi et souvent de loin. Je salue les fidèles amis du VAR qui vont certainement nous apporter le soleil du midi ... mais ici, vous verrez, même si le soleil n'est pas au rendez-vous, les couleurs sont magnifiques grâce à la lumière et aux nuages! ...

Merci aux élus de Bretagne, venus en voisins pour rencontrer leurs collègues et partager nos réflexions.

Merci à vous tous de m'avoir témoigné votre confiance pendant ces années, me demandant même de prolonger mon mandat, ce que j'ai fait avec plaisir.

Je dois maintenant m'acquitter de cet exercice toujours un peu périlleux qui consiste à vous rendre compte des activités de l'année 2011 – qui semble déjà lointaine puisque l'actualité politique de 2012 a été intense et porteuse de changement de gouvernement.

L'essentiel, après l'année électorale de 2012, est que nous nous retrouvions tous, dans notre diversité géographique et politique, autour des enjeux de la mer et des littoraux pour relever les défis du monde à venir.

Cet exercice de présentation du rapport d'activités, permet de mesurer tout le chemin parcouru avec l'ANEL, avec vous tous, dans de multiples rendez-vous autour de nos sujets de préoccupations.

Au cours de l'année 2011, nos travaux se sont poursuivis dans le prolongement des réflexions menées en 2010, avec un intérêt tout aussi soutenu pour la mer et le littoral, que le Grenelle de la mer avait médiatisé par une politique de communication autour du maritime assez importante

Fort heureusement, nous n'avons pas connu d'événements aussi dramatiques que celui de la tempête XYNTHIA pour conforter l'intérêt des médias pour le maritime

Je vous rappelle qu'en 2011, nous étions aux SABLES d'OLONNE pour exprimer notre solidarité avec les communes touchées par la tempête XYNTHIA et nous avons accepté l'invitation de Louis GUEDON, député- maire.

Nous y avons réfléchi sur le thème « Habiter le littoral », pour répondre aux interrogations, souvent anxieuses des élus après ces drames en VENDEE mais aussi, des inondations catastrophiques du VAR.

Nous étions nombreux, près de 300, je crois, à nous retrouver, manifestant ainsi notre intérêt et notre volonté de construire l'avenir de nos communes littorales. avec la responsabilité qui nous anime tous .

Jean Louis LEONARD ,député maire de CHATELAILLON-Plage et Maxime BONO, député maire de LA ROCHELLE, nous avaient rendu compte des conclusions de leur rapport et des préconisations pour mieux prendre en compte les risques naturels et les effets des changements climatiques .

Nous avons donc beaucoup travaillé ces deux dernières années avec les élus et les pouvoirs publics sur ce sujet de la prévention des risques de submersions marines, lié aussi à la prévention de l'érosion côtière. Vous aurez certainement dans les ateliers qui se dérouleront demain après midi, l'occasion de revenir sur ces sujets très préoccupants pour certains élus .

Ici, à PERROS GUIREC, les rochers nous protègent mais je connais la diversité de nos côtes et je sais que pour de nombreux élus, c'est une préoccupation majeure.

Je tiens à remercier encore Louis GUEDON pour son accueil très chaleureux aux SABLES d'OLONNE et merci également à Patrick NAYL qui nous a reçus à St GILLES CROIX de VIE avec tant de sympathie, dans un décor inattendu et avec un orchestre russe !

Je vais aller à l'essentiel en évoquant les principaux dossiers qui nous ont mobilisés puisqu'il serait trop long de vous rappeler toutes les réunions, sollicitations ou partenariats auxquels nous sommes associés.

Ces multiples sollicitations témoignent cependant de la reconnaissance de l'ANEL et du travail qu'elle accomplit depuis maintenant de nombreuses années et je suis heureux de partager avec vous cette réussite.

Cette année 2012 correspond à une année de réélection du Conseil d'administration de l'ANEL ce qui va rendre le déroulement de notre Assemblée générale un peu plus formelle .

Nous accueillerons également le directeur général du SHOM, Monsieur FRACHON qui nous avait proposé de venir nous tenir informés des avancées réalisées dans les outils de connaissance du littoral.

Je vous rappelle que l'Assemblée générale, réunie le 19 Octobre 2011 aux SABLES d'OLONNE, a confirmé la proposition de prolonger le mandat actuel de la totalité du Conseil d'administration de l'ANEL (membres et président) au-delà de la période électorale de Juin 2012.

Aussi, comme vous en avez été informés, vous allez au cours de cette Assemblée générale statutaire, réélire un nouveau Conseil d'administration, qui se réunira juste après cette Assemblée pour élire un nouveau président de l'ANEL.

Comme c'est l'usage, il n'y a pas eu depuis la création de l'ANEL en 1978 de grand dilemme autour de l'élection du président de l'ANEL.

Le Conseil d'administration s'est réuni en Juillet et en septembre dernier pour réfléchir à une nouvelle équipe et je suis heureux de constater que le consensus politique a été la règle absolue et que chacun a fait de l'intérêt de l'ANEL une priorité, avant toute ambition personnelle

Je remercie les élus de cette grande courtoisie et particulièrement Jean Louis LEONARD et les élus de la nouvelle majorité présidentielle.

Ensemble, ils ont considéré que Jean François RAPIN, maire de MERLIMONT et conseiller régional du Nord Pas de Calais, serait un candidat du rassemblement et je me réjouis de ce choix et souhaite à la future équipe de poursuivre le travail entrepris

Je commencerai donc par vous présenter le sujet qui me tient à cœur puisque ce fut ma priorité depuis le rapport que j'ai écrit en 1995 « Pour une politique globale et cohérente du littoral »

1) Le Conseil National de la Mer et des Littoraux

L'ANEL s'est fortement mobilisée, avec l'aide des parlementaires, sur les dispositions relatives à la mer et au littoral et particulièrement sur les dispositions du Chapitre V de la loi portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II », du 12 Juillet 2010.

Ces dispositions concernaient directement les collectivités littorales de métropole et d'Outre-mer et mettaient en place le Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), appelé à se substituer au Conseil National du Littoral.

L'ANEL a obtenu que cette instance continue de relever de l'autorité du Premier Ministre et que la place des élus des collectivités littorales soit reconnue et notamment celles des collectivités d'Outre-mer, jusqu'alors insuffisante au sein du CNL, du fait de l'importance de leurs zones maritimes.

Toutefois le projet de décret sur la composition et la constitution du Conseil National de la Mer et des Littoraux nous a surpris. Les élus conservaient la parité revendiquée dans la composition de cette future instance, mais leur nombre était réduit à 23, le nombre total des membres était fixé à 46.

J'ai donc écrit au Premier ministre, François FILLON pour m'étonner de cette composition restreinte et demandé qu'il y ait au moins un suppléant pour chaque membre de chaque collège afin de garantir une représentation minimale de tous les acteurs concernés.

J'ai rencontré Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, alors ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. pour rappeler cette requête en adéquation avec l'esprit de la loi Grenelle 2.

Grâce à cette démarche et au travail des parlementaires, nous avons obtenu gain de cause puisque pendant que se tenait le Comité interministériel de la mer (CIMER), à GUERANDE (Loire-Atlantique), sous la présidence du Premier Ministre François FILLON, le décret relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil National de la Mer et des Littoraux était enfin publié au Journal Officiel (*Décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux*)

Il confirme le principe d'une représentation majoritaire d'élus avec un nombre plus grand d'élus ultramarins. L'ANEL a également demandé la prise en charge par l'Etat des frais de déplacement des membres élus ultramarins, ce qui avait été accepté par la ministre (*cf courrier de la ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET en date du 22 février 2012*) et nous espérons que le nouveau gouvernement reprendra cet engagement .

Le CNML est donc composé de 70 membres, dont 35 sont des élus, (19 titulaires et autant de suppléants), comme cela avait été demandé par l'ANEL et soutenu par les parlementaires.

Le président de l'Association Nationale des Elus du Littoral, en est membre de droit, ce qui est une reconnaissance de notre Association.

Dès la publication du décret du 9 juin 2011, l'ANEL a sollicité la candidature d'élus de métropole et d'Outre-mer pour y siéger, et toutes les candidatures reçues ont été envoyées à l'AMF, comme c'est l'usage (mais peut-être faudra -t-il revenir sur cet usage ?).

Les listes définitives d'élus choisis pour siéger dans ce nouveau CNML ont été très longues à être connues et la dernière date prévue pour l'installation de la nouvelle instance , le vendredi 23 mars 2012, a été annulée deux jours avant et reportée à une date ultérieure.

Comme vous le savez, à ce jour le CNML n'est pas encore installé et nous espérons que Frédéric CUVILLIER, notre collègue nommé ministre délégué chargé des transports ,de la mer et de la pêche , qui sera présent demain pour nos Journées Nationales d'Etudes, (et qui nous avait accueillis dans sa ville de BOULOGNE sur MER en 2009) nous annoncera, après le discours du Premier ministre Jean Marc AYRAULT, l'installation prochaine du Conseil National de la Mer et des Littoraux.

Il est essentiel que le CNML soit rapidement mis en place, nous l'avons déjà trop attendu car toutes les politiques concernant nos collectivités devront y être débattues.

Cela évitera, je pense, des actions dispersées de la part de certains collègues qui méconnaissent nos travaux et cherchent d'autres échos dans des instances qui n'ont pas de tradition maritime et pensent que la loi Littoral est la seule responsable des contraintes que nous rencontrons dans l'aménagement de nos collectivités . C'est un peu rapide et surtout inexact !

Pour ma part, je pense que nous devons faire face à nos responsabilités d'élus et laisser aux générations à venir des territoires où l'urbanisation doit être raisonnée et l'environnement préservé.

2) La mise en place des Conseils Maritimes de Façades (CMF) et les Conseils maritimes ultra-marins

Alors que nous attendions l'installation du CNML pour assurer la cohérence des politiques au niveau national, ont été mis en place plus rapidement les Conseils maritimes de façades (CMF) pour chacune des quatre façades métropolitaines préalablement définies par le décret Plan d'action pour le milieu marin (PAMM).

(voir l'arrêté du 27 septembre 2011 : créant ces CMF pour

- Manche Est-mer du Nord;
 - Nord Atlantique-Manche Ouest;
 - Sud Atlantique
- et Méditerranée.)

A la demande des préfetures maritimes, l'ANEL a proposé des élus pour siéger au sein de ces **Conseils en cours d'installation.**

Mais cette demande a été différente pour chaque CMF, certains l'ayant exprimé auprès de l'AMF et il a fallu écrire au préfet de région pour que le maire de BOULOGNE sur MER, premier port de pêche français, puisse intégrer le CMF de la Mer du Nord !

Les élus de l'ANEL qui participent aux réunions sont assez réservés sur le fonctionnement de celles-ci et sur leur calendrier prévisionnel très « serré » ; le découpage administratif pose des difficultés, avec des méthodologies différentes selon les façades, entraînant des problèmes de cohérence qu'il conviendra de trouver au niveau national avec le CNML.

A ce jour, après bien des difficultés, la Région BRETAGNE a obtenu que la Conférence régionale de la mer, mise en place depuis des années, soit intégrée au dispositif de gouvernance pour garantir une unité des politiques menées sur les différentes façades maritimes qui la concernent.

3) « 2011, année des Outre-mer » : déplacement de l'ANEL en MARTINIQUE

Une délégation restreinte du Conseil d'administration de l'ANEL, a pu se rendre en MARTINIQUE, du 23 au 27 mai 2011, à l'invitation de nos collègues et du président de l'Agence des 50 pas géométriques, Ralph MONPLAISIR, maire de CASE PILOTE.

Ce fut l'occasion de constater les avancées importantes réalisées en termes d'aménagement et de protection des richesses environnementales de ce territoire, que le forum BODLAMME ., organisé par l'Agence à FORT de FRANCE, a relayé de façon très intéressante (vous en trouverez l'exemple demain dans vos dossiers des Journées d'Etudes).

Nous avons été pilotés magistralement par Michel DAUNAR, directeur de l'Agence qui nous a fait découvrir en bateau la mangrove de Genipa (en cours de restauration en réserve naturelle régionale) en compagnie de Daniel CHOMET, Conseiller régional et président du parc naturel de Martinique et du maire de RIVIERE SALEE, André LESUEUR.

La découverte s'est poursuivie vers le magnifique Cap Chevalier et l'îlet du même nom. Garcin MALSA, maire de SAINTE-ANNE, a ensuite présenté les travaux de réaménagement de la plage des SALINES et la création d'un stationnement paysager en retrait de la plage.

La mission a également été reçue par ses fidèles adhérents, Joachim BOUQUETY, maire de GRAND RIVIERE, et Marcellin NADEAU, maire du PRECHEUR, dont les communes sont situées au Nord et au Nord-ouest de la MARTINIQUE. Ces élus nous ont fait part de leurs projets de développement d'un « tourisme vert » que les paysages luxuriants devraient favoriser.

Après des rencontres avec de nombreuses personnalités locales, la mission a eu l'honneur d'être reçue par le député et Président de la Région Martinique, Serge LETCHIMY ce qui a permis d'échanger sur différents sujets abordés au cours de ces visites : gestion foncière, lutte contre l'érosion côtière, amélioration de l'habitat (sa proposition de loi sur l'habitat informel étant alors en cours de débats à l'Assemblée Nationale).

4) Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral

L'ANEL a été consultée par le Ministère de l'Ecologie, sur le projet de décret relatif à la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) et les documents stratégiques de façade (projet du 29 juin 2011).

Les membres du Conseil d'administration de l'ANEL, réunis le mercredi 14 septembre 2011, ont exprimé très largement qu'une formulation plus explicite du rôle des représentants des collectivités territoriales dans l'élaboration des documents était nécessaire puisque le projet de décret ne prévoyait pas explicitement les modalités de la concertation pour l'élaboration de la SNML.

De plus, il résultait des dispositions du projet de décret que les documents stratégiques de façade étaient élaborés exclusivement par des représentants de l'Etat et que les élus des collectivités territoriales, comme les autres acteurs de la mer et du littoral, n'étaient pas associés dans l'élaboration des documents stratégiques de façade puisqu'ils étaient seulement consultés pour avis, au niveau des conseils maritimes et du CNML.

En dépit de ces remarques formulées par l'ANEL à l'administration, le décret relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade est paru en février 2012, sans changement significatif relatif à nos observations.

5) Stratégie nationale de gestion de la bande côtière

Plusieurs élus de l'ANEL ont participé aux réunions du Groupe de travail sur la « stratégie nationale de gestion du trait de côte, du recul stratégique et de la défense contre la mer ». La terminologie a changé, on ne parle plus de gestion du trait de côte mais de gestion de la bande côtière. Ce qui reflète mieux la réalité du terrain.

Le « recul stratégique », qui consisterait à déplacer les personnes et les activités en retrait du littoral, est une des solutions qui a été proposée aux élus pour anticiper les impacts des phénomènes d'érosion côtière et les risques de submersion marine.

Au cours des nombreuses réunions auxquelles ils ont participé, les élus ont fait savoir qu'une telle décision doit être préalablement assortie d'une étude d'impact sur les conséquences économiques d'un éventuel déplacement des habitats et des populations, les enjeux humains et économiques étant très divers selon les collectivités littorales concernées.

A ce jour, « un appel à projets » a été lancé (remise des projets au 3 Octobre 2012) pour aider les collectivités les plus concernées par ce « recul stratégique », dont nous avons parlé en 2006 comme une nécessité à envisager pour les communes les plus touchées par l'érosion côtière, lors des Journées de l'ANEL à TORREILLES avec les scientifiques d'EUCC de l'équipe du professeur Roland PASKOFF

6) Les Journées Nationales d'Etudes 2011 sur le thème « Habiter le littoral » aux SABLES d'OLONNE

Comme je l'ai évoqué en introduction de cette Assemblée générale, nous nous sommes retrouvés l'an dernier pour réfléchir ensemble sur le thème "HABITER le LITTORAL", lors des Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL, du 19 au 21 Octobre 2011, aux SABLES d'OLONNE.

Au terme de débats très riches, qui ont donné lieu à une résolution de l'ANEL adressée au Premier ministre et aux ministres concernés, les élus des collectivités littorales ont interpellé l'Etat sur la gouvernance de la mer et du littoral, rappelant qu'ils entendent être associés à l'élaboration de la stratégie nationale au sein du Conseil National de la Mer et des Littoraux, des Conseils Maritimes de Façades et des Conseils Maritimes Ultramarins.

Les élus ont demandé que la gouvernance des politiques maritimes reconnaisse leur rôle majeur et leur donne les moyens juridiques et financiers de l'assumer, notamment pour leurs collègues des DOM et des TOM, appelés à siéger dans les instances nationales.

Les élus du littoral ont également demandé le développement des outils de connaissance et de prévention des risques naturels au service des collectivités et des usagers du littoral et l'élaboration d'une nouvelle « culture du risque » construite à partir de connaissances partagées et restituées au plus grand nombre, afin de rendre plus opérationnelle la prise en compte des risques naturels dans les modes d'occupation des espaces littoraux menacés.

Toutefois, les élus ont souligné que les impératifs de sécurité des populations et des biens doivent être compatibles avec le développement des activités terrestres et maritimes.

7) Submersions marines et Inondations

Suite aux événements dramatiques de la tempête Xynthia de Février 2010, l'ANEL s'est fortement investie dans le cadre de la réflexion à mener sur les risques de submersion marine et d'inondation.

Auditionnée en 2010, par les deux missions parlementaires, (*la mission parlementaire de l'Assemblée Nationale, présidée par Maxime BONO, député maire de LA ROCHELLE, mission à laquelle ont participé des élus de l'ANEL, Jean-Louis LEONARD (rapporteur), Philippe BOENNEC et Frédéric CUVILLIER, et la mission parlementaire du Sénat, présidée par Bruno RETAILLEAU, sénateur et président du Conseil général de Vendée*), l'ANEL a poursuivi la réflexion et fait part au cours de nombreuses réunions, des inquiétudes et propositions des élus sur les différents projets réglementaires en cours, qu'ils concernent le risque de submersion marine ou d'inondations.

Je rappelle que Jean-Noel KERDRAON, sénateur maire de PLERIN était également membre de cette commission.

Je remercie tous les élus qui ont apporté leurs contributions ou qui ont participé aux réunions sur les différents projets de textes réglementaires pour lesquels l'ANEL a été sollicitée :

- le Plan Submersions Rapides,
- le projet de circulaire Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL),
- le projet de décret relatif à la sureté des digues de prévention des inondations et des submersions
- ou encore la mise en œuvre de la Directive Inondation.

Les élus de l'ANEL ont notamment insisté sur la spécificité du domaine littoral et maritime et sur la nécessité de le dissocier du domaine fluvial, mais aussi de prendre en compte les cordons dunaires, qui représentent des ouvrages de protection contre les submersions marines.

Les élus ont également demandé une cohérence entre les politiques de prévention des submersions marines et des inondations avec celles de la gestion du trait de côte et des problématiques de l'érosion.

L'ANEL avec le concours des élus, a réussi à obtenir que le risque de submersion marine soit identifié, que les systèmes d'alerte et de vigilance météo en mer soient renforcés et que les connaissances sur les phénomènes d'érosion côtière soient réactualisées.

Un an après la tempête Xynthia, le Plan National Submersions Rapides, a été validé par le Premier ministre, et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Ecologie, a présenté, le 17 février 2011, les quatre axes prioritaires de ce plan qui couvre les risques de submersions marines, d'inondations par ruissellement ou de crues soudaines, de ruptures de digues fluviales ou maritimes.

Un nouvel appel à projets Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a également été lancé. Pour labelliser ces PAPI, une Commission Mixte Inondation a été mise en place, institution où les élus de l'ANEL sont présents pour faire part de la nécessité de prendre en compte la spécificité du domaine maritime et littoral dans les PAPI.

Je reconnais le travail considérable de celles et ceux qui se sont engagés pour faire reconnaître la spécificité maritime et littorale, ainsi que ceux dont les PAPI ont été labellisés. (*ville d'AJACCIO, PAPI de CHATELAILLON-PLAGE...*).

8) Qualité des eaux de baignade en France

L'ANEL a poursuivi son travail sur la certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade.

Dans le cadre d'une collaboration engagée avec l'ANEL depuis plusieurs années sur les problématiques du littoral, nous avons organisé avec Monsieur ALHAFI, conseiller auprès de la Fondation Mohammed VI, la venue d'une délégation marocaine de 8 personnes en mission technique pour s'informer de la mise en œuvre de la qualité des eaux de baignade en France.

La délégation a été reçue par les élus et les services de la mairie du HAVRE en charge de la gestion des plages. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec nos partenaires publics : Odile GAUTHIER, directrice de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, Laetitia GUILLOTIN, responsable de la Direction des eaux du ministère de la Santé et également avec l'ambassadeur Serge TELLE, de l'Union pour la Méditerranée, qui nous a reçus avec beaucoup d'amitié.

Je remercie Christine LAIR, déléguée générale de l'ANEL qui a organisé ces rencontres qui se sont poursuivies avec les partenaires privés de l'ANEL : VEOLIA ET SUEZ

Nous continuons à relayer l'information sur cette nouvelle certification lors de nombreuses manifestations auxquelles l'ANEL est conviée, au Carrefour de l'Eau à RENNES et lors des 3èmes Rencontres Nationales « Qualité des eaux de baignade en zones littorales », qui ont eu lieu à CASSIS, qui venait d'obtenir sa certification avec la commune de ST MANDRIER SUR MER. et les journalistes ont également fait écho à cette démarche.

En 2011, 150 sites de baignade, répartis sur 33 communes, étaient certifiés par cette démarche d'excellence et de nouvelles communes l'ont été en 2012.

9) Pêche

Louis GUEDON, député maire des SABLES d'OLONNE, administrateur de l'ANEL et président du groupe mer et littoral de l'Assemblée Nationale, a remis au Premier ministre en Mai 2011, un rapport sur la compétitivité de la filière pêche française. Ce dossier est encore très sensible et vous aurez l'occasion d'y revenir lors de l'Atelier sur les produits de la mer demain après midi.

Pour les élus des communes « ports de pêche » cette activité est essentielle car elle représente plus qu'une activité économique, une véritable identité qu'il convient de préserver.

Des élus participent également au groupe de travail « Charte pêche de loisirs » pour répondre à l'engagement pris par le ministre Jean-Louis BORLOO, lors du Grenelle de la Mer, de mettre en œuvre la « Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisirs éco-responsable », signée en juillet 2010.

10) Plaisance et Nautisme

L'ANEL participe aux activités du CODCAP (Comité pour le Développement de la Capacité d'Accueil de la Plaisance), groupe informel, composé du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, la Fédération Française des Ports de Plaisance, la Fédération des Industries Nautiques, la Direction des Affaires Maritimes du Ministère de l'Ecologie, ATOUT France et depuis cette année, Voies Navigables de France, dont l'objectif est d'améliorer la capacité d'accueil des ports de plaisance.

Nous avons salué pour la troisième année consécutive, le 3^{ème} appel à projets « Ports de plaisance exemplaires », qui constitue une avancée concrète, en matière de développement des capacités d'accueil de la plaisance, de la part de la Direction des Affaires Maritimes du Ministère de l'Ecologie.

Le jury, dont l'ANEL fait partie, s'est réuni le 19 mai 2011 pour examiner les 27 dossiers déposés dont une part plus importante en fluvial, et le 23 août 2011, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, a annoncé, les 9 collectivités territoriales lauréates de l'appel à projets pour 2011, que nous félicitons pour leurs nominations.

En 2011, le CODCAP a travaillé sur l'élaboration du guide sur les cales de mise à l'eau, avec la contribution de la Région PACA qui a déjà mené une étude sur le sujet.

Le guide a été présenté lors du Salon Nautique de décembre 2011, à PARIS et a été publié en juillet 2012. Il vous sera d'ailleurs présenté par les membres du CODCAP, demain après la tenue des ateliers, à partir de 18 h00.

L'ANEL a été partenaire des 5^{ème} Rencontres Nationales « Activités portuaires et développement durable » organisées par le Réseau Ideal et la FFPP à NICE, les 11 et 12 Mai 2011. Ce fut l'occasion de présenter les travaux du CODCAP et le dernier guide des ports à sec.

Projet ODYSSEA avec la FFPP :

Lors des Journées Nationales d'Etudes à BASTIA en Octobre 2010, Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat du Commerce et du Tourisme, Serge PALLARES, président de la FFPP et moi-même, avons signé le protocole du lancement du projet touristique Odyssea.

L'ANEL, partenaire du projet ODYSSEA, a participé au comité de pilotage mis en place par le Secrétariat d'Etat au Tourisme, avec pour objectif la rédaction d'un livre blanc validant les critères retenus pour ce label européen.

L'ANEL a contribué à sa rédaction et a sollicité Françoise PERON, professeur émérite de l'Université de BREST, pour la partie concernant la définition du patrimoine maritime et elle a intégré l'équipe scientifique de ce projet .

11) Les Journées de la Mer

Pour la seconde année consécutive, l'ANEL, membre du comité de pilotage des Journées de la Mer organisées par le Ministère de l'Ecologie, a été sollicitée par la ministre Nathalie KOSCIUSKO MORIZET, pour encourager toutes les collectivités à faire connaître les manifestations organisées dans le cadre de cet évènement.

Je remercie toutes les communes qui ont organisés des manifestations pour faire connaître au grand public le monde du littoral et de la mer, ce que nous faisons souvent tout au long de l'année mais qui est mieux relayé quand la presse nationale est conviée.

12) Atelier commun AMF/ ANEL au Congrès des Maires de France

J'avais sollicité Jacques PELLISSARD, Président de l'AMF, pour organiser un atelier commun ANEL/AMF sur l'urbanisme et informer les élus, lors du Congrès des Maires, de nos réflexions sur le thème du « SCOT, outil privilégié de l'aménagement des espaces littoraux »

Cela répondait, me semble-t-il, aux interrogations de certains élus qui ont demandé à leurs 5 présidents d'associations départementales de maires de constituer un groupe littoral au sein de l'AMF, alors qu'il eut été plus simple de rejoindre l'ANEL et de parler d'une seule voix .

Je regrette cette attitude de certains collègues.

13) Rencontres officielles ministérielles

Au cours de l'année 2011, j'ai rencontré Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat chargé du Logement, après l'envoi de la résolution des Journées Nationales d'Etudes de BASTIA. L'entretien avait permis d'aborder plusieurs thèmes : celui du logement social, de l'urbanisme et du foncier littoral.

Dans le cadre de la Loi Littoral, Benoist APPARU souhaitait connaître les dysfonctionnements existants sur le terrain, sous forme de cartographie afin de pouvoir déterminer ce qu'il était possible de faire. A la suite de rencontres ministérielles, avec ce dernier et la ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous sommes convenus de préserver l'esprit de la Loi Littoral. auquel nombre d'élus sont attachés.

J'ai rencontré également Emmanuel BERTHIER, Délégué interministériel de la DATAR, qui avait souhaité me rencontrer pour connaître les dossiers sur lesquels travaille l'ANEL.

J'ai aussi eu l'honneur d'être invité par le Président de la République, Nicolas SARKOZY, dans le cadre de son déplacement en juillet 2011 à CROZON (Finistère) pour participer à la table ronde animée par notre collègue Jérôme BIGNON, président du Conservatoire du Littoral et de l'Agence des Aires Marines Protégées, sur le thème de la protection du littoral et de la mer, qui a réuni un public nombreux.

Quelques mots pour conclure :

Je me réjouis des nouvelles adhésions à l'ANEL, cette année encore, et remercie tous les adhérents qui nous manifestent leur fidélité depuis de nombreuses années.

Nous sommes également très heureux d'accueillir nos collègues d'Outre-mer et je remercie Charles SAMATHY de son aide pour les contacts avec les élus ultramarins.

Je vous remercie de tout cœur de votre confiance et vous souhaite de maintenir la cohésion de l'ANEL dans cette convivialité qui nous réunit tous.

Et enfin, je vous souhaite à tous de très belles Journées d'Etudes à PERROS-GUIREC en espérant que le soleil soit au rendez-vous !

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13454-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2013


Gilbert ANNETTE